

Règlement Championnat de Lorraine de Trial

ARTICLE 1

Les épreuves du Championnat de Lorraine de trial sont ouvertes à tous les pilotes licenciés Nationaux membre d'un club FFM de la Ligue Motocycliste de Lorraine.

ARTICLE 2

Le Championnat 2008 se déroulera dans les catégories suivantes, toutes cylindrées confondues (les pilotes de moins de 18 ans devront obligatoirement courir avec une moto de 125 cc maximum) SENIOR I , SENIOR II , SENIOR III+, SENIOR III , RANDONNEUR Possédant une licence F.F.M. Dans les épreuves retenues pour le Championnat de lorraine où la catégorie SENIOR III+ ne figure pas, le pilote inscrit dans cette catégorie devra courir en SENIOR III.

ARTICLE 3

Type de licence F.F.M. pour le trial :

NCA Nationale Compétition A dès 16 ans

NCB Nationale Compétition B dès 16 ans

NJA Nationale Compétition jeune 12/15 ans

NEA Nationale Education d'Approche Sportive dès 7 ans

NEB Nationale Education 6/11 ans

Les licences à la journée (hors championnat et en fonction des organisateurs)

ARTICLE 4

Le Championnat de Lorraine comprendra 6 épreuves qui seront toutes prises en compte pour le classement final.

Les 3 premiers pilotes de chaque catégorie seront récompensés à l'occasion de l'assemblée générale de la Ligue et seront personnellement avertis de la date retenue. Une coupe ainsi qu'un diplôme seront remis au premier, une coupe aux 2 suivants. Chaque catégorie sera classée distinctement. Aucune épreuve ne sera rajoutée.

ARTICLE 5

L'attribution des points pour le classement correspond au barème suivant :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
20	17	15	13	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

ARTICLE 6

Les pilotes ex -aequo seront départagés sur le plus grand nombre d'épreuves où ils auront marqués des points, ensuite sur le plus petit score : total des pénalités marquées lors des 2 dernières épreuves du Championnat.

ARTICLE 7

La catégorie choisie lors de la première épreuve du Championnat sera celle retenue pour le classement de la saison (sauf avis de la commission après demande écrite du pilote au président)

ARTICLES 7 BIS

Démonstration KID Trial Educatif :

Minimum 3 pilotes si inscrits suffisamment à l'avance :

Age : 6 à 12 ans maxi, avoir un guidon et une licence.

Après la démonstration, une récompense sera offerte aux pilotes par l'organisateur, suivant l'évolution de la journée

ARTICLE 8

Les deux meilleurs pilotes de chaque catégorie du Championnat de lorraine devront accéder à la catégorie supérieure, les pilotes qui ne désirent pas monter, courront hors Championnat.(sauf avis de la commission après demande écrite du pilote au président)

Le tracé du SENIOR III+ sera établi comme suit : Panache des zones SENIOR III et SENIOR II suivant le désir de l'organisateur. Couleur des flèches :

SENIOR I BLEU

SENIOR II VERT

SENIOR III JAUNE

RANDONNEUR BLANC

ARTICLE 9

Les pilotes participant le même jour à une épreuve du championnat de France d'Europe ou de Monde devront fournir un justificatif

de leur résultat(sous huitaine) au président et au délégué afin de leur attribuer les points obtenus suivant le barème ci-dessous :

Du 1^{re} au 5^{ème} 20 points

Du 6^{ème} au 10^{ème} 15 points

Du 11^{ème} au 15^{ème} 10 points

Du 16^{ème} au dernier 5 points

ARTICLE 10

Réclamations :Elles devront être formulées au plus tard une demi-heure après l'affichage des résultats auprès du directeur de course avec versement d'une somme de 75€. Celle-ci sera remboursée si le bien fondé de la réclamation est reconnue.

ARTICLE 11

Engagement :

25 € pour les S1, S2, S3+, S3 et randonneurs, 15 € pour les éducatifs, devront être parvenus à l'organisateur , au plus tard, la veille de l'épreuve accompagnés des droits d'engagement.

Tout engagement incomplet sera majoré de 5 €

Tout engagement sur place sera majoré de 15€.

Les pilotes devront se présenter au contrôle administratif muni de leur permis ou C.A.S.M et de leur assurance (pour les épreuves en circuit ouvert à la circulation)

ARTICLE 12

Tout comportement incorrect envers un autre coureur, un officiel ou un commissaire sera sanctionné.

ARTICLE 13

Coupe des provinces : les pilotes désirant participer à cette compétition devront en faire la demande au Président avant le 01/10/2008

Délégué aux Championnats :

KARST Yves 03.88.98.41.44 06.70.74.94.67

CUNAT Jérôme 06.76.29.26.96

**NOTA : Il est rappelé que le permis moto est obligatoire pour participer aux épreuves de trial avec circuit ouvert à la circulation, le C.A.S.M est valable uniquement en circuit fermé
A 18 ans, il faut passer son permis moto et assurer sa moto**